



Comment choisir sa haie de clôture ?

0. Introduction	2
I. Les avantages de la haie indigène	3
A. Les cinq principes	
B. Les apports supplémentaires de la haie indigène	
II. Comment planter une haie indigène ?	5
A. La hauteur de la haie	
B. Quelques conseils pratiques	
III. Les prescriptions urbanistiques en vigueur	6
IV. Liste des espèces imposées pour la plantation des haies	7

0. Introduction :

Ce document est destiné à toute personne désireuse de planter une haie.

Sur le territoire de la Ville de Visé, les haies de limite sont obligatoirement composées d'**essences indigènes locales**. Cette imposition a pour objectif d'offrir, dans les zones urbanisées, des refuges à la flore et à la faune locales, et d'intégrer au mieux les constructions et infrastructures dans les paysages typiques de la région.

Les espèces autorisées pour la plantation de ces haies sont reprises dans une liste intégrée aux permis de lotir et permis d'urbanisme. Celle-ci figure en annexe de ce document.

Dans les pages suivantes vous trouverez des explications et des conseils qui vous guideront pour le choix d'une haie qui respecte les prescriptions urbanistiques de la commune.

Nous vous souhaitons bonne lecture et sommes persuadés que celle-ci vous convaincra que la plus belle clôture pour votre propriété est la haie d'essences indigènes.



↑ Une haie feuillue indigène, attrayante et vivante →
plutôt que
un alignement de résineux, monotone et sans relief

Haie composée d'un mélange de 6 ou 7 espèces indigènes



RAPIDE COMPARATIF :

Haies de résineux	Haies de feuillus indigènes
COÛT DE PLANTATION (achat)	
Densité : 1 à 2 plants au m. de haie Coût au mètre : 5 à 12 euros	Densité : 2 à 5 plants au m. de haie Coût au mètre : 1 à 7 euros
VITESSE DE CROISSANCE	
Variable selon les essences ; de 10 cm./an à 70 cm./an	
ECRAN VISUEL	
Toute l'année. Elles ont tendance à rétrécir visuellement l'espace des jardins.	Toute l'année pour le hêtre, le charme, le houx, le troène (ligustrum) et le buis Autres : écran visuel du début du printemps à l'automne, au moment où vous profitez de votre jardin et où vous avez envie d'être protégés des regards.
INTERET ECOLOGIQUE	
Intérêt limité. Quelques rares espèces d'oiseaux y trouvent refuge.	Rôle écologique important : lieu d'accueil pour une grande quantité d'oiseaux, d'insectes (papillons,...) et de petits mammifères. Les arbustes à fruits et à fleurs sont particulièrement appréciés.
ENTRETIEN	
Elles nécessitent toutes deux un entretien annuel si l'on désire les maintenir à un gabarit déterminé. Outillage comparable.	
Sujettes à un brunissement après quelques années	Une taille les premières années garantit une haie dense et garnie au pied.

I. Les avantages de la haie indigène :

A. 5 PRINCIPES DE BASE :

1/ la haie indigène assure l'équilibre écologique

Donnez la priorité aux espèces du pays, elles sont adaptées au climat et aux sols de notre région. Une bonne observation des arbres et arbustes qui poussent avec vigueur sur des terrains identiques au vôtre vous inspirera utilement pour le choix des essences. Une haie variée sert de refuge à la petite faune qui nous aide tant dans la lutte contre les parasites (la coccinelle et le chrysope, surtout à l'état de larve, mangent les pucerons ; les perce-oreilles sont également très utiles dans la lutte contre les parasites.)

2/ la haie indigène assure l'harmonie du paysage

Associez plusieurs espèces qui se complètent entre elles. Les oiseaux viendront agrémenter le paysage, par leurs chants et leur beauté. Ceci permettra aussi leur observation ce qui plaît souvent aux enfants et ... aux plus grands !

3/ la haie indigène est peu coûteuse

Planter des plants indigènes, c'est facile et la reprise est assurée ; la pousse est vigoureuse et le prix en est réduit. D'autant qu'il est conseillé d'utiliser des plants jeunes (n'excédant pas 80 cm de hauteur), donc moins onéreux .

a haie libre :

haie de taille moyenne (3 à 5 m



4/ La haie indigène assure une croissance rapide

La croissance est garantie en suivant les principes repris dans cette brochure.

5/ La haie indigène requiert un entretien minime

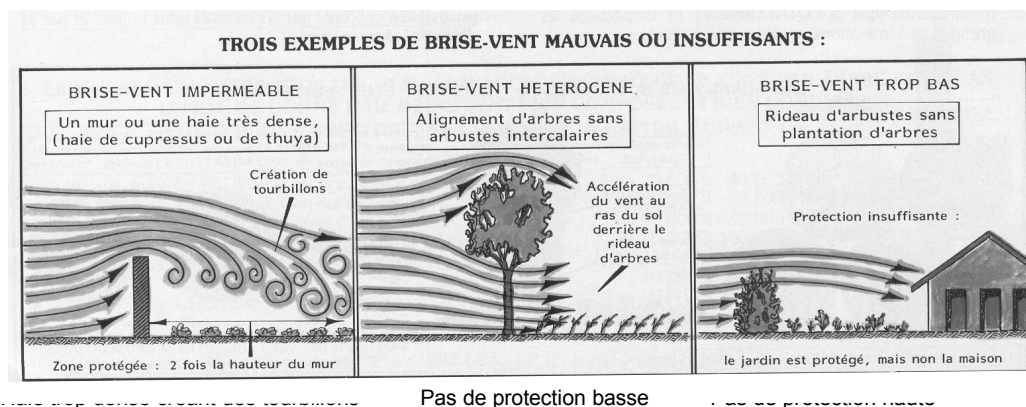
Durant les trois premières années, le paillage est conseillé afin de n'avoir aucune herbe autour du plant car même une herbe fine consomme des ressources au détriment de la jeune haie. Pour cela, il suffit de répandre 10 cm de paille ou 4-5 cm de tonte de pelouse autour des plants, à renouveler les deux premières années. Par la suite, l'épandage de copeaux d'écorces ou la plantation de lierre qui rampera sous les arbustes seront une belle solution pour éviter le désherbage.



Les parents coccinelle (1) donneront naissance à la larve ci-contre (2): grande dévoreuse de pucerons, elle doit être protégée. Le chrysope (3).

B. LES APPORTS SUPPLEMENTAIRES DE LA HAIE INDIGENE :

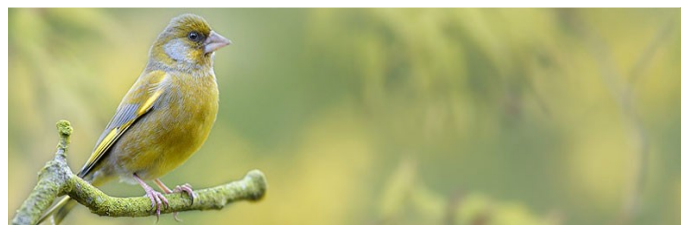
- elle contribue au bon état de santé du jardin et du potager : parmi la multitude d'espèces vivant dans la haie indigène, se trouvent de nombreux auxiliaires du jardinier qui limitent les proliférations des parasites (hérissons, musaraignes et oiseaux insectivores, coccinelles et chrysopes dévoreurs de pucerons...) et favorisent les fructifications (abeilles sauvages).
- elle protège des vents dominants : à l'abri de la haie, la vitesse du vent est diminuée de 30 à 50 % . Avec ou sans vent, il y a une élévation de 1 à 2 degrés de la température (de jour comme de nuit), à l'abri de la haie. Ces effets s'additionnant, l'élévation de température de l'air induite par la haie est souvent beaucoup plus forte.



- elle apporte de l'ombre, ce qui, avec l'effet de la réduction des vents, diminue de 25 à 30 % l'évaporation du sol. N'oublions pas que notre climat se réchauffe !
- elle réduit l'érosion des sols : celle-ci est particulièrement visible le long des cours d'eau lorsque les berges ne sont pas stabilisées par des plantations ; sur la terre ferme, le vent et les pluies (souvent violentes) produisent les effets d'un cours d'eau et la partie arable du sol disparaît. Un maillage de haies freine considérablement cette érosion destructrice.
- elle produit des fruits : surtout les haies libres et les buissons. Des fruits délicieux tels la nèfle, le coing, la baie de sureau noir, méritent d'être remis à l'honneur.
- elle fournit des plantes médicinales : dans l'esprit de la biodiversité nous pouvons planter des arbres à baies, fleurs ou feuilles ayant des propriétés bénéfiques pour notre santé : sureau noir, tilleul, noyer (répulsif pour animaux domestiques), mûrier, cognassier, cassis et autres arbustes fruitiers dont les feuilles ou les baies ont également des propriétés médicinales.



Nerprun purgatif, les fleurs sont odorantes (mai-juin) et jaunâtres. Le fruit apparaît vert au début de l'automne, puis il devient noir.



N'oubliez pas qu'en plantant une haie, vous déterminez la qualité de votre environnement pour de nombreuses années.

II. Comment planter une haie indigène ?

A. LA HAUTEUR DE LA HAIE :

Trois types de haies définies par leur hauteur :

- la haie basse, de 50 cm à 1mètre de hauteur.
Nous la déconseillons car très rapidement elle apparaît comme insatisfaisante vu le manque d'intimité qu'elle offre et le travail nécessaire pour la contenir dans ces dimensions;
- la haie taillée qui atteint 2 mètres de hauteur;
- la haie vive : non taillée, dont la hauteur dépasse 2 m..

... et deux manières de les planter :

- en une seule ligne, à 50 cm d'écart entre les plants ;
- en deux lignes, distantes de 70 cm au moins, les plants étant disposés en quinconce. Réunissez toujours 3 à 5 plants de même espèce, afin que chaque espèce puisse exprimer pleinement ses caractéristiques dans la haie adulte.

B. QUELQUES CONSEILS PRATIQUES :

- Planter entre le 15 novembre et le 15 mars en donnant la préférence à une plantation avant janvier. Ceci permet aux jeunes plants de former un nouveau réseau de racines durant l'hiver et garantit une meilleure reprise.
- Préparer le terrain avant de recevoir les plants. Cela veut dire : désherber et casser les mottes le plus finement possible sur une largeur supérieure à celle nécessaire à la plantation et à 50 cm. de profondeur minimum.
- Ne pas travailler un sol trop humide et utiliser un instrument à dents afin de bien extirper les rhizomes du chiendent, des orties, etc. afin qu'ils ne repoussent plus.
- Ne pas planter en période de gel ou si le sol est gorgé d'eau.
- Tremper au préalable le plant en godet dans un seau d'eau jusqu'à saturation. Retailer les racines si elles sont sèches ou abîmées. Le plant indigène est le plus souvent à racines nues. Dans ce cas, le pralinage (trempage des racines dans un mélange d'argile, de bouse de vache et d'eau) favorisera la reprise. Arrosez copieusement après la plantation.
- Ne pas replier les racines dans le trou creusé. Attention à ne pas recouvrir le collet (bourrelet situé entre le groupe des racines, et la tige) afin de ne pas trop enfouir les racines.
- Bien enrichir le sol, sans tasser trop le fumier frais ou votre compost, mais bien mélanger le tout à la terre.
- Finir le remplissage en tassant correctement la terre pour qu'elle adhère aux racines.



ENCORE QUELQUES CONSEILS :

- Les espèces spécialement recommandées pour des haies taillées sont celles qui deviennent de grands arbres, notamment : charme, chêne, cerisier, cornouiller, érable champêtre, frêne, hêtre, houx, noisetier, saule, châtaignier, orme, merisier.
- Le résultat le plus intéressant est obtenu en mélangeant plusieurs essences.
- Toutes les espèces peuvent entrer dans la composition des haies vives, tout particulièrement celles qui portent des fruits.

III. PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

de la Ville de Visé concernant les haies de clô

D'APPLICATION

a. Clôtures en façade

Lorsque le lotissement est situé en zone d'habitat à caractère rural, les clôtures sont obligatoirement constituées par une haie. En zone d'habitat, d'autres types de clôtures (muret, pilastres, bois,...) peuvent être admis pour autant qu'ils se réfèrent à la typologie traditionnelle locale.

Si la clôture en façade est constituée par une haie, celle-ci est obligatoirement composée d'une ou plusieurs essences régionales indigènes à choisir dans la liste figurant au point IV (ci-après). L'usage d'une succession de conifères n'est pas autorisé pour la haie.

Sauf indications contraires, la clôture sera érigée au plus tard dans les trois ans à dater du début des travaux de construction de l'habitation.

Les haies implantées à moins de 2 m. de la limite de la voirie publique ne peuvent dépasser 1,40 m de hauteur.

La plantation d'une haie dans une zone de 3 m. par rapport à la voirie publique est soumise à l'autorisation du Collège échevinal sauf si elle est prévue par un permis de lotir ou un permis d'urbanisme.

En cas de taille, la hauteur de la haie ne sera pas inférieure à 1 mètre.

Le nombre de plants au mètre courant sera fonction de l'essence choisie de façon à garantir un écran continu suffisant, hormis la nécessité d'un accès.

Une clôture peut y être incorporée si elle est constituée de piquets et treillis à large maille dont la hauteur ne peut être supérieure à 1,20 m., sans jamais dépasser la hauteur de la haie à maturité. Toujours à front de voirie, les piquets seront implantés du côté intérieur de la propriété.

Les haies typiquement régionales existantes seront maintenues et entretenues, tant à front de voirie que pour les autres limites.

Toutes les plantations et clôtures seront également conformes au règlement provincial concernant les voiries vicinales.

b. Clôtures latérales entre parcelles loties

Ces clôtures seront réalisées au moyen de haies comme décrit ci-avant, au moyen de clôtures métalliques de type plastifié, ou encore des deux combinés. Elles seront établies à cheval sur les limites séparatives.

De l'accord des deux propriétaires concernés, la clôture n'est pas obligatoire.

La hauteur maximale est de 2,50 m.

c. Autres clôtures

Lorsqu'une autre clôture est constituée, en tout ou en partie par une haie, celle-ci doit être composée comme décrit au point a., et détaillé dans la présente brochure.

SACHEZ AUSSI QU'UNE AUTORISATION ÉCRITE DU COLLEGE ECHEVINAL VOUS EST INDISPENSABLE AVANT DE COUPER UN ARBRE OU D'ARRACHER UNE HAIE EXISTANTE.

CONSEIL : Si vous décidez de planter une haie le long de votre propriété, parlez-en avec votre voisin et choisissez ensemble ce qu'il v a lieu de faire

IV. LISTE DES ESPECES AUTORISEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR LA PLANTATION DES HAIES DE CLOTURE :

Nom commun	Nom latin	Commentaires éventuels
Bouleau verruqueux	Betula pendula	allergisant
Bourdaine	Frangula alnus	illustré
Charme commun	Carpinus betulus	
Chêne pédonculé	Quercus robur	
Chêne rouvre	Quercus petraea	
Cognassier	Cydonia oblonga	fruits parfumés (compotes ou confitures)
Cornouiller mâle	Cornus sanguinea	
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	illustré
Eglantier	Rosa canina	
Erable champêtre	Acer campestre	
Erable plane	Acer platanoides	
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus	
Frêne commun	Fraxinus excelsior	
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus	illustré
Genêt à balais	Cytisus scoparius	fragile – s'épuise après quelques années
Hêtre commun	Fagus sylvatica	
Houx	Ilex aquifolium	illustré
Merisier	Prunus avium	
Néflier	Mespilus germanica	
Nerprun purgatif	Rhamnus cathartica	illustré
Noisetier	Corylus avellana	
Prunellier	Prunus spinosa	taillé, il ne fleurit pas, épineux;
Saule marsault	Salix caprea	très ornemental par ses chatons – illustré



(1) La **bourdaine** en fleurs. (2) La **bourdaine** en fruits. (3) Le **fusain**, après sa floraison en mai, porte des fruits non comestibles pour l'homme, mais intéressants pour l'oiseau et par leur beauté. (4) Le **cornouiller sanguin** à de jeunes rameaux verdâtres puis rouges ; son fruit est apprécié des oiseaux. (5) Le **sorbier des oiseleurs**. (6) Le **saule marsault** : les chatons sont utilisés en décoration; les fruits sont verts et soyeux.

1	3	5
2	4	6

Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	
Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>	en terrain acide
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	fruits rouges
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>	
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	pas dans des terrains calcaires
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	
Chêne rouvre	<i>Quercus petraea</i>	
Cognassier	<i>Cydonia oblonga</i>	
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	
Framboisier	<i>Rubus idaeus</i>	
Groseilliers		tous types (noirs, à maquereaux, rouges)
Hêtre commun	<i>Fagus sylvatica</i>	illustré
Orme champêtre	<i>Ulmus campestris</i>	
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i>	
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	
Poirier commun	<i>Pyrus communis</i>	
Pommier	<i>Malus sylvestris</i> subsp. <i>mitis</i>	
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	illustré
Tilleul à grande feuille	<i>Tilia platyphyllos</i>	
Tilleul à petite feuille	<i>Tilia cordata</i>	

Espèces spécialement recommandées pour des terrains humides et en haies vives ou taillées :

Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	
Saule à trois étamines	<i>Salix triandra</i>	
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>	
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>	
Saule fragile	<i>Salix fragilis</i>	
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	très ornemental , pollen hâtif , illustré
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i> subsp. <i>Lambertiana</i>	



Pour rappel, les haies en résineux sont interdites.



Espèces indigènes créant un écran visuel toute l'année

De gauche à droite et de haut en bas : charme, hêtre (ici = mélange de hêtre vert et pourpre), troène, buis, houx